

Circulaire d'information

INFCIRC/1008

22 juillet 2022

Distribution générale

Français

Original : anglais, russe

Communication datée du 20 juillet 2022 reçue de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Agence une note verbale datée du 20 juillet 2022.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

N° 2735-n

La mission permanente de la Fédération de Russie auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

L'Ukraine continue de se livrer à des actes de provocation visant à créer des menaces pour les installations nucléaires situées sur son propre territoire. Dans le même temps, la partie ukrainienne répand une désinformation selon laquelle ce serait la Russie qui mettrait ces installations en danger pendant l'opération militaire spéciale. En fait, c'est l'inverse qui se passe.

Le 18 juillet, les forces armées ukrainiennes ont attaqué à l'aide de deux drones le territoire de la centrale nucléaire de Zaporozhskaya. L'un d'eux a été abattu alors qu'il approchait des lieux. Un autre drone errant a frappé à proximité immédiate (plusieurs dizaines de mètres) des installations critiques pour la sécurité de la centrale nucléaire – l'entreposage du combustible nucléaire usé et le réservoir de refroidissement du réacteur. Les militaires russes qui gardaient la centrale ont été blessés.

Cette attaque d'un drone errant contre la zone de la centrale est un exemple flagrant. En utilisant de telles armes à proximité d'une installation nucléaire, l'Ukraine crée une menace non seulement pour elle-même, mais aussi pour l'ensemble du territoire européen. La responsabilité des graves conséquences que pourrait avoir le comportement des autorités de Kiev ne repose pas seulement sur elles mais aussi sur les États qui fournissent un appui militaire au régime criminel de V. Zelensky. Les responsables de ce crime et d'autres crimes similaires devraient être punis.

La mission permanente de la Fédération de Russie demande au Secrétariat de bien vouloir diffuser ces informations auprès de tous les États Membres de l'AIEA dans les meilleurs délais.

La mission permanente de la Fédération de Russie saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'AIEA l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau] [Signé]

Vienne, le 20 juillet 2022